

De nouveaux horaires d'éclairage public dans la ville



Dans le cadre du Plan de Sobriété énergétique, la municipalité avait annoncé, fin 2023, la mise en place d'un éclairage spécifique par secteur dans la ville ([voir magazine n° 191](#)). Ce dispositif a débuté au 1^{er} mars 2024. Les quartiers de la ville seront éclairés en fonction de leurs besoins réels et de leurs usages (heures de pointe, sorties des écoles...).

Cette phase est expérimentale, elle fera l'objet d'une évaluation.

Consultez les horaires d'allumage et d'extinction de votre quartier :

- > Centre ville : [cliquez ici](#) (*deux périodes différentes-2 pages*)
- > Gée : [cliquez ici](#)
- > Secteur Hauts-Champs/Airaults : [cliquez ici](#)
- > Secteur Tannerie / Moulin / Charles de Gaulle : [cliquez ici](#)
- > Secteur Billouard / Petites Mares : [cliquez ici](#)

En savoir plus sur l'optimisation et la modernisation de l'éclairage dans la ville : [cliquez ici](#)